



**Office national du film du Canada**

**2018-2019**

**Rapport financier trimestriel se terminant le 31 décembre 2018**

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2018**

## **1. Introduction**

L'Office national du film (ONF) a été créé en vertu d'une loi du Parlement en 1939. Organisme fédéral relevant du portefeuille de Patrimoine canadien, l'ONF a pour mandat de produire et de distribuer des œuvres audiovisuelles originales et innovatrices de manière à faire connaître aux Canadiens et aux autres nations les valeurs et les points de vue canadiens ainsi que les questions d'intérêt pour la population. L'ONF sert la population canadienne en produisant et en rendant accessible partout au pays et sur toutes les plateformes du contenu riche et diversifié qui reflète le profil démographique en évolution rapide du pays, et qui ne pourrait être produit autrement. Une description sommaire des activités de l'agence pour l'exercice en cours se retrouve dans la [Partie II du Budget des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction, tel que l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit externe ou d'un examen.

## **2. Méthode de présentation du rapport**

Ce rapport trimestriel est préparé par la direction, au moyen d'une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de l'agence accordées par le Parlement et utilisées par l'agence, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires pour l'exercice financier 2018-2019. Ce rapport trimestriel est préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

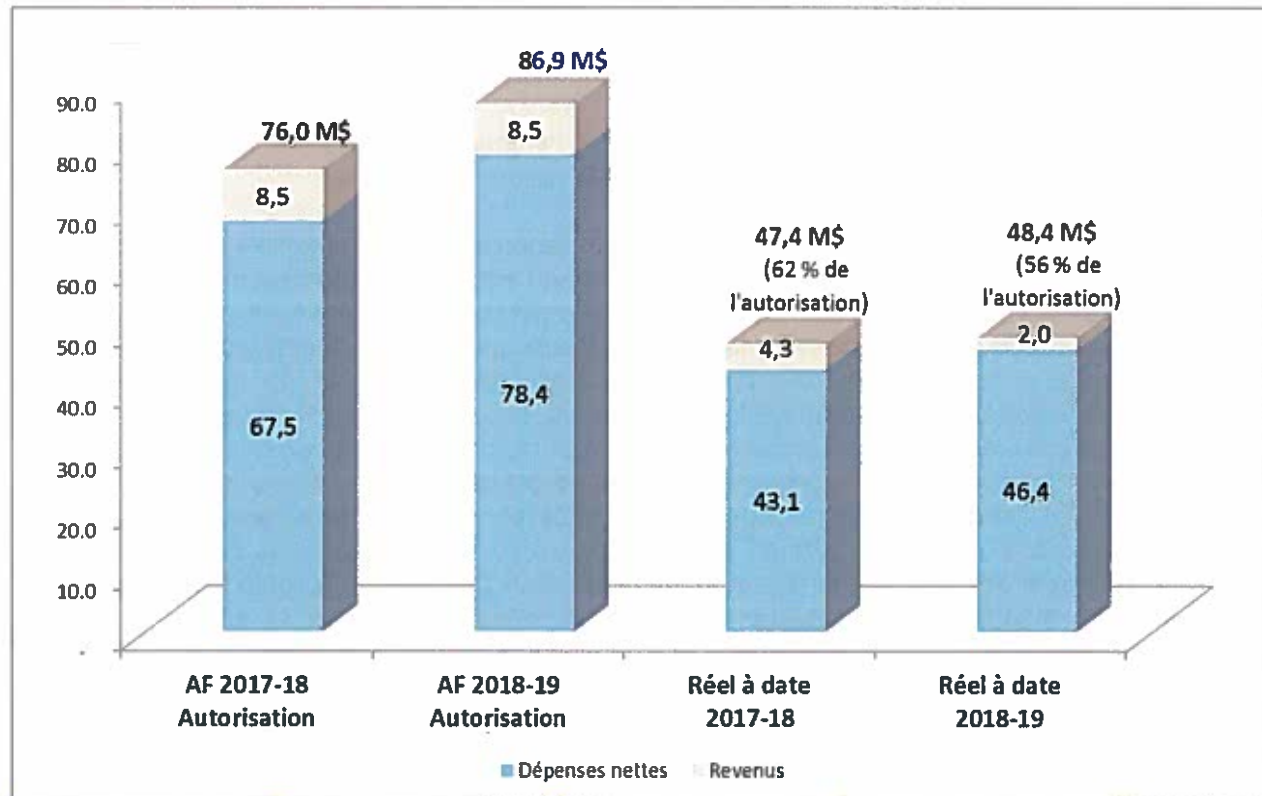
Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la Loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

L'ONF emploie la méthode de la comptabilité d'exercice intégral pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

### 3. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en évidence les principaux éléments qui ont contribué aux variations des dépenses prévues et réelles et des revenus prévus et gagnés pour la période terminée le 31 décembre 2018.



Le tableau ci-dessus présente les autorisations totales disponibles au sein de l'ONF pour l'exercice financier 2018-2019 avec un total de dépenses brutes prévues de 86,9 millions de dollars incluant une autorisation de 12,8 millions pour le financement des frais liés au déménagement du quartier général de l'ONF. Une demande de report de fond de 4,6 millions de dollars a été soumise pour le financement des frais liés au déménagement du quartier général de l'ONF.

Lors du processus d'implantation de notre système financier SAP, nous avons procédé à la revue des catégories de dépenses et avons soulevé des ajustements. Ceux-ci sont reflétés également pour les dépenses réelles de 2017-2018 afin d'avoir des résultats comparatifs.

Le Tableau 2 à la page 7, présente les dépenses et les revenus du troisième trimestre 2018-2019, dont voici le survol des principaux éléments à noter :

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2018**

**Variation des revenus :**

Les revenus enregistrés durant ce troisième trimestre 2018-19 s'élèvent à 1,3 M\$, comparables à ceux de la même période de l'année dernière. Le cumulatif montre une diminution de 2,3 M\$, qui s'explique principalement par la diminution des revenus de partenariat par rapport à l'an dernier. Les retards causés par l'implantation du système SAP continuent à se résorber et nous nous attendons à rattraper le retard d'ici la fin de l'exercice financier.

**Variation des dépenses**

Les dépenses brutes du 3<sup>e</sup> trimestre 2018-2019 ont diminué de 454K\$ par rapport au même trimestre de l'exercice 2017-2018 et se situent à 16,8 millions de dollars.

Les variations proviennent principalement des dépenses du personnel, transports et communications, services professionnels et spéciaux, services de réparation et d'entretien et des acquisitions de machines et matériel. Les dépenses du personnel qui montrent une progression par rapport au même trimestre de l'année dernière s'explique par des augmentations salariales statutaires suite à la signature des conventions collectives au mois de mars 2018, des augmentations d'échelons et des nouvelles embauches. Les dépenses inférieures de transports et communications s'explique par un ralentissement par rapport aux deux premiers trimestres, le cumulatif au 31 décembre étant comparable à l'année précédente. La diminution des services professionnels et spéciaux provient principalement des services de consultants pour le projet d'envergure Expo 67 Live l'an dernier. La diminution des frais de services de réparation et d'entretien provient des frais d'aménagement des nouveaux bureaux de Toronto l'an dernier. Les acquisitions de machines et de matériel montrent un ralentissement, car la majeure partie des équipements seront reçus aux nouveaux locaux de l'ONF, au printemps 2019.

**4. Risques et incertitudes**

**Nécessité d'innover et de poursuivre le virage numérique**

L'ONF se doit d'être un milieu propice à l'innovation technologique et cinématographique, tant sur la scène nationale qu'internationale. L'ONF a investi à même ses fonds courants d'opération dans plusieurs initiatives du virage numérique telles que le Plan de numérisation, l'Espace de visionnage en ligne ONF.ca, le Système de gestion des actifs média, les productions interactives et les flux de production numériques.

Cependant, depuis plusieurs années, la multiplication des plateformes de diffusion numériques et l'élargissement de l'accessibilité aux contenus audiovisuels continuent de bouleverser les modèles d'affaires et d'avoir de profondes répercussions sur les activités de l'ONF. L'ONF doit sans cesse s'adapter et innover dans les façons de produire ses œuvres audiovisuelles, de les promouvoir et de les rendre accessibles aux différents auditoires. Pour s'adapter à cet environnement en constante transformation, l'ONF dispose d'une expertise et d'un plan technologique solides, en plus d'avoir amorcé un changement fondamental de ses façons de produire, conserver et diffuser son contenu. Le besoin d'innover requiert une infrastructure flexible, à la fine pointe de la technologie, qui puisse soutenir les formats émergents de production

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2018**

et de diffusion. À l'ère du numérique, l'évolution des technologies a beaucoup augmenté et il y a un risque que nous ne pourrions pas rester à la fine pointe de la technologie si des investissements majeurs ne sont pas encourus en temps opportun.

**Pressions financières et opérationnelles**

L'ONF a connu une érosion constante de ses moyens financiers et de son pouvoir d'achat ces dernières années. Les investissements considérables qui ont été faits pour soutenir sa stratégie de transformation numérique, les dépenses supplémentaires reliées aux déménagements de ses bureaux et les coûts d'adaptation aux nouveaux modèles d'affaires ont résulté en d'importantes pressions financières et opérationnelles. Ces éléments continuent d'avoir un impact sur la capacité financière de l'organisation.

**Inadéquation entre la capacité organisationnelle et le volume de travail**

Ce risque demeure constant au sein de l'ONF depuis quelque temps. Il découle de l'envergure de nombreux projets entrepris dont le déménagement du quartier général et des réductions d'effectifs réalisées au cours des dernières années.

**5. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes**

L'implantation du système SAP de l'ONF en avril 2018 a également eu un impact important sur l'ensemble des opérations de l'ONF durant le troisième trimestre. L'organisation continue son adaptation au nouveau système financier SAP.

Le déménagement du bureau central de l'ONF dont l'achèvement est prévu en 2019 représentera une transformation majeure du mode de fonctionnement de la plupart des employés de l'ONF. Plusieurs chantiers de travail chapeautés par un comité de transition ont été mis en place l'année dernière afin d'assurer une bonne gestion des changements qui sont anticipés. Les groupes de travail poursuivront leurs mandats jusqu'à ce que le déménagement soit complété.

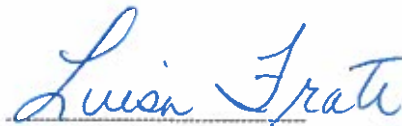
Approuvé par :



*Claude Joli-Cœur*  
Commissaire du Gouvernement  
à la cinématographie et Président de  
L'Office national du film

Montréal, Canada

Le 28 février 2019



*Luisa Frate* CPA, CA  
Directrice générale, Finances,  
opérations et technologie  
(Dirigeante principale des finances)

Montréal, Canada

Le 28 février 2019

**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2018**

**Tableau 1 : État des autorisations (non audité)**

	Exercice 2018-2019			Exercice 2017-2018		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 31 décembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
(dollars)						
Crédit 1 - Dépenses nettes de fonctionnement	78 431 673	15 555 253	46 436 071	67 595 732	16 104 257	43 142 288
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>78 431 673</b>	<b>15 555 253</b>	<b>46 436 071</b>	<b>67 595 732</b>	<b>16 104 257</b>	<b>43 142 288</b>
<b>Autorisations totales</b>	<b>78 431 673</b>	<b>15 555 253</b>	<b>46 436 071</b>	<b>67 595 732</b>	<b>16 104 257</b>	<b>43 142 288</b>

\* *N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.*



**Office national du film du Canada**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2018**

**Tableau 2 : Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)**

(dollars)	Exercice 2018-2019			Exercice 2017-2018	
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses durant le trimestre terminé le 31 décembre 2017	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses					
Personnel	39 976 279	10 116 463	30 099 629	9 524 154	28 010 106
Transports et communications	4 564 751	708 850	1 995 695	879 781	2 034 512
Information	647 233	420 862	968 586	474 828	1 121 514
Services professionnels et spéciaux	13 828 660	3 518 620	8 326 443	3 896 406	9 130 749
Location	7 178 903	1 761 491	4 349 316	1 827 728	5 022 758
Services de réparation et d'entretien	1 958 852	16 505	452 208	132 455	674 710
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 047 159	73 764	233 300	115 532	324 488
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	12 755 000	36 611	1,113,232	-	-
Acquisition de machines et de matériel	2 875 585	176 258	849 420	442 731	1 071 168
Autres subventions et paiements	1 051 697	11 204	14 177	995	14 527
<b>Dépenses budgétaires brutes totales</b>	<b>86 884 119</b>	<b>16 840 628</b>	<b>48 402 006</b>	<b>17 294 610</b>	<b>47 404 532</b>
Moins les revenus affectés aux dépenses :					
Recettes à valoir sur le crédit	8 452 446	1 285 375	1 965 935	1 190 353	4 262 244
<b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>	<b>8 452 446</b>	<b>1 285 375</b>	<b>1 965 935</b>	<b>1 190 353</b>	<b>4 262 244</b>
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>78 431 673</b>	<b>15 555 253</b>	<b>46 436 071</b>	<b>16 104 257</b>	<b>43 142 288</b>

\* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.